ANPDI
ASSOCIATION NATIONALE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT INTEGRE

Quartier Fatick Extension 2 villa n° 463, côté Station TOTAL ENERGIES ; Tel/Fax : (+221) 33 949 14 47
E-mail anpdisn@anpdisn.org

RAPPORT ANNUEL 2023

I. Contexte d'intervention 4
II. Objectifs de l'intervention 6
III. Niveau de mise en œuvre des interventions 6
3.1 Promotion d'un système alimentaire territorial durable 6
3.2 Renforcement du développement économique local 14
3.3 Amélioration de la gouvernance territoriale au financement 28
IV. Perspectives 32
Système alimentaire territorialisé durable 32
Développement économique local 32
Gouvernance territoriale 33

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des effectifs des écoles accompagnées dans le cadre des cantines scolaires 6
Tableau 2 : Répartition des quantités de produits locaux consommés par les cantines au 31 décembre 2023 8
Tableau 3 : Quantité de lait de chèvres commercialisée par les UT 13
Tableau 4 : Situation des remboursements du FDT 17
Tableau 5 : PAR sur le FDT 17
Tableau 6 : Répartition des financements par département 18
Tableau 7 : Situation du FEF 13 19
Tableau 8: PAR sur le FEF 19
Tableau 9 : PAR le Crédit agricole 21
Tableau 10: Répartition des fonds reçus par groupements dans le cadre du FI en 2023 21
Tableau 11: Situation des remboursements du FI au 31 décembre 2023 22
Tableau 12: PAR FI au 31 décembre 2023 23
Tableau 13 : récapitulatif des PAR DES différents fonds 24
Tableau 14: Situation sur la gouvernance des GIE d'anacarde 24
Tableau 15: Répartition des quantités transformées et commercialisées par les UT 26
Tableau 16: compte d'exploitation de la FRGFTA au 31 décembre 2023 27

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADIF	Association pour le Développement Intégré de Fatick
AG	Assemblée Générale
ANPDI	Association Nationale des Programmes de Développement Intégré
ARD	Agence Régionale de Développement
CA	Crédit Agricole
CGE	Comité de Gestion des Ecoles
CGS	Comité de Gestion et de Suivi
CT	Collectivité Territoriale
DRS	Direction de la Réglementation et de la Supervision
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FDT	Fonds de Développement Territorial
FEF	Fonds Entreprenariat Féminin
FI	Fonds Initial
FONAMIF	Fonds National de la Microfinance
FPPA	Fédération des Planteurs et Producteurs d'Anacarde
FRGFTA	Fédration Régionale des GIE de Femmes Transformatrices d'Anacarde
GIE	Groupement d'Intérets Economiques
GPF	Groupement de le Promotion Féminine
IMF	Institution de Microfinance
MEC	Mutuelle d'Épargne et de Crédit
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OP	Organisation des Producteurs
OSC	Organisation de la Société Civile
PAP2A	Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré
PDC	Plan de Développement Communal
PED	Pays En Développement
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaire technique et financier
UA	Union Arrondissement
UC	Union Communale
UT	Unité de Transformation

I. Contexte d'intervention

L'amélioration des conditions de vie des populations a toujours été un objectif majeur de la communauté internationale. En effet, les pays en développement (PED) comme le Sénégal sont confrontés à plusieurs défis d'ordre économique, social et environnemental. Pour relever ces défis, la communauté internationale s'est fixée en septembre 2000 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui sont remplacés depuis 2015 par les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces objectifs consignés dans le Programme 2030 pour le développement durable, tournent autour de la pauvreté, les inégalités, le climat, la dégradation de l'environnement, la prospérité et visent globalement à créer un monde plus juste, plus riche et plus durable.

A l'échelle nationale, le gouvernement s'active aussi pour créer les conditions d'un développement socioéconomique durable. Les orientations en matière de développement sont déclinées dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est la référence du gouvernement et de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) depuis 2014. Partant des orientations déclinées dans le PSE, l'Etat du Sénégal a mis en place plusieurs projets et programmes de développement. On peut citer par exemple le PRACAS, le PRODAC, le PUMA, le PROMO-VILLES, le PUDC et le PACASEN qui participent tous au développement socioéconomique des territoires urbains et ruraux du pays. Le PSE donne une orientation claire des objectifs en matière de développement mais vient aussi compléter l'acte III de la décentralisation. Celui-ci vise à « organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ». Le développement est désormais pensé dans une perspective de territorialisation des politiques publiques. En effet, le territoire en tant qu'objet doté d'une forte identité sociale et de ressources économiques spécifiques est de plus en plus vu comme un cadre pertinent de mise en œuvre des actions de développement.

Malgré les efforts du gouvernement du Sénégal pour le développement socio-économique, force est de constater qu'ils sont insuffisants. L'objectif de l'acte III de la décentralisation se heurte à la faible mobilisation des ressources financières des collectivités territoriales (CT). Les inégalités territoriales se creusent davantage. C'est principalement pour ces raisons que beaucoup de PTF viennent contribuer au développement socioéconomique du pays. Ils ciblent les zones les plus pauvres du pays afin de mener des actions allant dans le sens de contribuer au développement socioéconomique. C'est le cas des ONG belges SOS Faim et Solidagro qui financent des programmes de développement dans la région naturelle du Sine-Saloum, spécifiquement dans les régions de Fatick et de Kaolack. Ces interventions dans le Sine Saloum sont assurées par leur partenaire local l'Association Nationale des Programmes de Développement Intégré (ANPDI).

Les régions de Fatick et de Kaolack comptent une population totale de 2 247 529 hbts (ANSD, 2023), soit 13% de la population nationale. Les femmes représentent la moitié de la population et les jeunes de moins de vingt ans constituent plus de 50 % ; la croissance démographique est forte avec un taux de croissance annuel de +3,3 %[1] et la population devrait doubler d'ici vingt

[1] Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2016)

ans si le rythme de croissance se maintient. Dans ces régions essentiellement rurales, les activités économiques sont dominées par l'agriculture et l'élevage qui peinent à nourrir la population et à générer des revenus conséquents en dépit de l'existence d'un fort potentiel de développement. En réalité, le Sine-Saloum souffre de plusieurs contraintes agro-climatiques et structurelles qui plombent son développement. Dans un contexte de crise environnementale, la région subit déjà fortement les effets du changement climatique qui accentuent la salinisation des terres et des eaux, la désertification, bref la dégradation des ressources naturelles et environnementales. Ce qui affecte déjà les moyens de subsistance des populations rurales. En effet, le taux de pauvreté moyen de la zone (moyenne des incidences de pauvreté entre les régions de Fatick et Kaolack) est de 45,35% alors que la moyenne nationale se situe à 37,8% (ANSD/EHCVM, 2018/2019). La pauvreté dans la zone se manifeste, entre autres, par un score de consommation alimentaire faible surtout dans la région de Fatick. En effet, 25,3% des ménages de la région ont une consommation alimentaire pauvre alors que la moyenne nationale s'élève à 5% (ENSAS, 2016). La région de Kaolack a moins de difficultés de cet ordre mais elle cache néanmoins des disparités importantes surtout au niveau de ses communes rurales.

L'Acte III de la décentralisation a été présenté entre autres comme un moyen pour relever le niveau de développement des zones rurales et impulser une véritable dynamique de développement économique local par le truchement des filières agricoles, à travers la communalisation intégrale. Mais dans la réalité, la réforme s'est limitée à un changement de nom avec le passage des anciennes communautés rurales à des communes de plein exercice. Aujourd'hui, ces communes rurales sont confrontées aux défis de la planification territoriale, de la mobilisation des ressources financières (les transferts de l'Etat représentant moins de 5,5% de la TVA), de la gestion des compétences transférées comme la gestion des ressources naturelles et le foncier, l'éducation, la planification territoriale. L'existence de nombreux défis liées à la gestion durable de ces ressources naturelles dans un contexte de changement climatique et de forte croissance démographique rend indispensable le renforcement des capacités des collectivités territoriales.

Sur les contraintes de développement énumérées ci-dessus, s'ajoutent le faible accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production et leur faible représentativité dans les instances de décision. Cet état de fait est causé par les réalités socioculturelles qui sont plus accentuées en milieu rural. Or, il est impossible aujourd'hui de parler de développement sans intégrer cette frange de la société qui représente 53% de la population (ANSD/SES 2017 – 2018) et figure parmi les principaux acteurs du domaine agricole. Les régions de Fatick et Kaolack ne font pas exception. En effet, c'est une zone rurale où les femmes et les jeunes ont difficilement accès aux ressources de production. Malgré cela, ils constituent la main d'œuvre agricole et contribuent dans la limite de leurs ressources à l'économie territoriale. Pour contribuer à lever ces contraintes, l'ANPDI promeut le « genre » dans ses interventions avec le renforcement de capacités des femmes et des jeunes.

C'est donc dans ce contexte marqué par de forts enjeux territoriaux de développement (gouvernance territoriale, gestion des ressources territoriales, défis de l'économie locale, promotion du genre) que s'inscrivent les interventions de l'ANPDI pour la période 2022 – 2026. Il s'agit pour l'organisation et ses bailleurs (Humundi, Solidagro et CFSI qui financent la

présente phase) de se conformer aux orientations du PAP2A, de consolider les acquis obtenus lors de ces dernières années mais surtout d'intensifier (dans la région de Fatick) et d'étendre (dans le département de Kaolack) le processus de développement territorial reposant sur une approche intégrée : la connaissance du territoire, l'animation du territoire et le financement d'initiatives économiques locales. Elle entend ainsi mobiliser les acteurs politiques, les OP, les consommateurs et tous les autres acteurs territoriaux pour une co-construction du développement territorial.

II. Objectifs de l'intervention

Conformément aux orientations de son Plan stratégique, le principal objectif de l'ANPDI pour la période 2022-2026 est de contribuer au développement territorial des zones cibles. De manière spécifique, il s'agit de :

- Promouvoir un système alimentaire territorial durable ;
- Renforcer le développement économique local ;
- Améliorer la gouvernance territoriale.

III. Niveau de mise en œuvre des interventions

Le niveau de mise en œuvre des interventions de l'ANPDI est analysé suivant les réalisations et les résultats obtenus dans la promotion des systèmes alimentaires territoriaux durables, le renforcement du développement économique local et l'amélioration de la gouvernance territoriale.

3.1 Promotion d'un système alimentaire territorial durable

A. L'alimentation scolaire

L'ANPDI contribue à la mise en place d'un système alimentaire territorial durable basé principalement sur l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux. Durant ce premier semestre, 22 cantines réparties dans les régions de Kaolack et Fatick ont été appuyées. La répartition des effectifs par école, département et région est présentée sur le tableau suivant :

Tableau 1 : Répartition des effectifs des écoles accompagnées dans le cadre des cantines scolaires

Régions	Départements	Communes	Cantines/écoles	Effectif		
				Garçons	Filles	Total
Fatick	Foundiougne	Toubacouta	Dassilamé Sérère	90	70	160
			Némanding	113	110	223
			Sandicoly	80	81	161
		Sous total Toubacouta		**193**	**191**	**544**
		Keur Samba Gueye	Médina Djikoye	52	48	100
			Keur Sény Guèye	101	88	189
			Keur Samba Nosso	64	56	120
		Sous total Keur Samba Guèye		**217**	**192**	**409**
	Total Département de Foundiougne			**410**	**383**	**953**

	Gossas	Colobane	EFA Colobane	182	188	370
			Khayane	50	45	95
			Diabel	70	89	159
			Gayna	72	150	222
		Sous total Colobane		**374**	**472**	**846**
	Total Département de Gossas			**374**	**472**	**846**
	Fatick	Niakhar	Sagne	128	112	240
			Sorokh	138	172	310
			Ndiémou Mack	123	115	238
		Sous Total Niakhar		**389**	**399**	**788**
	Total Département Fatick			**389**	**399**	**788**
Total Région de Fatick				**1173**	**1254**	**2587**
Kaolack	Kaolack	Dya	Keur Ndéné Ndao	91	126	217
			Ngonsy	83	86	169
			Sikhane	87	58	145
		Sous total Dya		**261**	**270**	**531**
		Ndiébel	Poukhame	95	89	184
			Ndalane Bamabara	49	82	131
			Gowéthie	87	65	152
		Sous total Ndiébel		**231**	**236**	**467**
		Thiomby	Khalambasse	154	147	301
			Keur Mary	109	111	220
			Thioupane	121	131	252
		Sous total Thiomby		**384**	**389**	**773**
	Total Département de Kaolack			**876**	**895**	**1771**
Total Région de Kaolack				**876**	**895**	**1771**
Total Général				**2049**	**2149**	**4358**

Source : ANPDI, décembre 2023

Au total, 4358 élèves dont 51% de filles sont concernés par les cantines scolaires appuyées par l'ANPDI. Dans la région de Fatick, il y a 4 communes réparties dans tous les départements qui sont bénéficiaires alors que dans la région de Kaolack, seul le département du même nom est bénéficiaire avec trois communes cibles dans l'arrondissement de Ngothie. Ainsi, les 22 cantines scolaires accompagnées sont réparties dans 7 communes et 4 départements de 2 régions. Sur ces cantines, 13 sont dans la région de Fatick. C'est ce qui explique d'ailleurs qu'elle dispose de 59% de l'effectif total. Par contre, le département le plus représenté en termes d'effectif est celui de Kaolack avec 1771 élèves répartis dans 9 écoles. La commune la plus représentée est celle de Colobane avec 846 élèves.

Chaque commune dispose de 3 cantines appuyées exceptée Colobane qui en compte 4. L'avantage de celle-ci s'explique par le fait que toutes les cantines avaient déjà bénéficié de l'appui de l'association à travers des interventions antérieures financées par Humundi (ex SOS Faim), CFSI et Fondation Roi Baudouin. Pour ne pas casser cette dynamique socioéconomique, l'ANPDI a jugé nécessaire de poursuivre l'appui des 4 cantines dans le cadre de ce nouveau programme.

Pour bien préparer la mise en place des cantines, une série d'activités a été organisée pour informer les populations et formaliser les relations. Il s'agit de la signature de conventions entre les CGE, les CT et les OP des communes de Colobane, Niakhar, Thiomby, Dya et Ndiébel. Il y a aussi la sensibilisation/information sur les cantines scolaires dans l'arrondissement de Ngothie.

Durant cette année, les 22 cantines accompagnées ont toutes fonctionné avec cependant des différences sur la période de fonctionnement. En effet, les cantines de la région de Fatick ont fonctionné pendant 4 mois alors que celles de Kaolack ont fourni des repas pendant 1 mois et demi. Cette situation se justifie par le fait que les cantines de la région de Kaolack ont démarré tardivement à cause du processus de mise en place du dispositif. En effet, Kaolack est une nouvelle zone d'intervention de l'ANPDI. Il fallait donc faire un travail d'identification des écoles, des OP et une sensibilisation auprès des populations pour leur contribution dans le fonctionnement des cantines.

Au total, la quantité de lait consommée par les cantines durant cette année s'élève à 2 508 litres dont 78% pour la région de Fatick. Au-delà du nombre de cantines plus élevées dans cette région, la prédominance de celle-ci en matière de transformation et de consommation de lait s'explique d'une part par le nombre de jours de fonctionnement des cantines supérieure et d'autre part par la capacité de transformation des UT de lait dans la région. Elles ont en effet une capacité importante de production et de transformation de lait grâce notamment à l'appui constant, technique et financier de l'ANPDI depuis plusieurs années. Celles de la région de Kaolack qui viennent juste de démarrer dans le processus d'approvisionnement des cantines n'arrivent pas à satisfaire toute la demande des écoles. Elles n'ont pas encore reçu d'appui technique et financier leur permettant d'améliorer la production laitière. Il se pose donc un véritable problème de disponibilité laitière dans la zone. Malgré tout, 541 litres de lait ont été consommés par 7 cantines sur les 9. Seules les cantines de Keur Mary et de Sikhane n'ont pas préparé un repas à base de lait à cause notamment de l'indisponibilité du produit.

La consommation des différents produits locaux dans les différentes cantines durant l'année est illustrée sur le tableau suivant :

Tableau 2 : Répartition des quantités de produits locaux consommés par les cantines au 31 décembre 2023

Communes	Cantines/écoles	Nombre de jours de repas	Quantité de Lait (L)	Quantité (kg)					
				Légumes	Riz	Mil	Mais	Arachide	Niébé
Toubacouta	Dassilamé Sérère	17	200	180	185	183	0	0	0
	Némanding	30	80	135,25	423	165	0	33	0
	Sandicoly	27	14	73,07	525	102	0	83	0
Sous total Toubacouta		**74**	**294**	**388,32**	**1133**	**450**	**0**	**116**	**0**
Keur Samba Gueye	Médina Djikoye	27	88	175	303	28	12	19	0
	Keur Sény Guèye	21	112	198,9	408	175	0	18	0
	Keur Samba Nosso	20	105	273,5	300	133	0	7	0
Sous total Keur Samba Guèye		**68**	**305**	**647,4**	**1011**	**336**	**12**	**44**	**0**

Total Département de Foundiougne		**142**	**599**	**1035,7**	**2144**	**786**	**12**	**160**	**0**
Colobane	EFA Colobane	30	90	135	0	760	0	0	20
	Khayane	11	40	35	15	120	0	0	5
	Diabel	30	400	70	0	140	0	150	100
	Gayna	28	448	60	0	458	0	0	0
Sous total Colobane		**99**	**978**	**300**	**15**	**1470**	**0**	**150**	**125**
Total Département de Gossas		**99**	**978**	**300**	**15**	**1478**	**0**	**150**	**125**
Niakhar	Sagne	18	150	70	0	510	0	0	0
	Sorokh	25	90	110	400	885	0	0	0
	Ndiémou Mack	20	150	75	0	438	0	128	12
Sous Total Niakhar		**63**	**390**	**255**	**400**	**1833**	**0**	**128**	**12**
Total Département Fatick		**63**	**390**	**255**	**400**	**1833**	**0**	**128**	**12**
Total Région de Fatick		**304**	**1967**	**1591**	**2559**	**4097**	**12**	**438**	**137**
Dya	Keur Ndéné Ndao	13	70	30	24	80	0	0	0
	Ngonsy	14	112	35	0	86	0	0	0
	Sikhane	8	0	40	23	100	2	0	0
Sous total Dya		**35**	**182**	**105**	**47**	**266**	**2**	**0**	**0**
Ndiébel	Poukhame	7	37	25	81	80	0	0	0
	Ndalane Bamabara	9	20	40	160	15	0	0	0
	Gowéthie	17	75	70	0	320	0	0	0
Sous total Ndiébel		**33**	**132**	**135**	**241**	**415**	**0**	**0**	**0**
Thiomby	Khalambasse	13	185	40	0	203	0	55	0
	Keur Mary	12	0	60	0	192	0	39	27
	Thioupane	8	42	25	0	240	0	0	0
Sous total Thiomby		**33**	**227**	**125**	**0**	**635**	**0**	**94**	**27**
Total Département de Kaolack		**101**	**541**	**365**	**288**	**1316**	**2**	**94**	**27**
Total Région de Kaolack		**101**	**541**	**365**	**288**	**1316**	**2**	**94**	**27**
Total Général		**405**	**2508**	**1956**	**2847**	**5413**	**14**	**532**	**164**

Source : ANPDI, décembre 2023

Les quantités de lait consommées dans les départements de Kaolack et Foundiougne proviennent exclusivement des vaches avec 1 140 litres. C'est en effet ce lait qui est plus disponible dans ces zones. L'objectif de l'ANPDI est de remplacer progressivement ce lait de vaches par celui de chèvres.

Les produits maraichers consommés par les écoles durant cette année sont estimés à 1 956 kg. Les 6 cantines du département de Foundiougne ont consommé 53% de cette quantité. En effet, le maraichage est très développé dans cette zone du Niombato, ce qui justifie cette importante quantité de produits maraichers consommés. Les départements de Fatick, Gossas et Kaolack ont moins d'avantages comparatifs en termes de maraichage à cause notamment de la salinisation des terres et la maitrise de l'eau. C'est pour cette raison que la consommation des produits maraichers n'est pas importante comparée à la zone de Niombato.

La consommation du riz et du mil est très importante. En effet, 2 847 kg de riz local et 5 413 kg de mil sont consommés au total dans les écoles durant cette année grâce à la contribution des parents d'élèves et de la communauté. La contribution financière globale des parents d'élève dans les 22 écoles est estimée à 921 450 FCFA. Cette contribution en numéraire est plus importante dans le département de Foundiougne et est estimé à 420 400 FCFA, soit 46% du montant globale. L'option prise par les parents pour contribuer majoritairement en espèce s'explique par la faiblesse des rendements, ce qui ne leur permet pas de donner des céréales en guise de contribution.

Dans les départements de Fatick et Gossas, la contribution des parents est principalement en nature. Toutes les quantités de céréales consommées par ces écoles proviennent de la contribution des parents d'élèves. En effet, la quantité de mil mobilisée par les parents s'élève à 1660 kg. Le reste du mil consommé par ces cantines est acheté à partir de leur contribution financière. Dans le département de Kaolack, la contribution des parents est aussi effective mais plus faible. Les parents d'élèves des 9 écoles ont mobilisé seulement 196 250 FCFA et 658 kg de mil. Cette faiblesse des contributions s'explique par le fait qu'elles viennent juste de démarrer les cantines, donc nécessite davantage de sensibilisation auprès des parents d'élèves.

Outre les parents d'élèves, la contribution de la communauté durant ce semestre est notée dans la commune de Toubacouta. En effet, la commune a contribué à hauteur de 102 000 FCFA et une donatrice a octroyé 175 000 FCFA à l'école de Sandicoly.

Dans toutes les écoles accompagnées, ce sont les femmes du village (et des autres villages/hameaux environnants que l'école polarise) qui s'organisent pour se relayer dans la préparation des repas. Dés fois, ce sont les membres des UT qui cuisinent les mets pour les élèves. C'est le cas à Ngonsy, Keur Mary, Diabel, Gayna, Khalambasse, etc. Les plats préparés sont divers et variés. Ils vont du *Laax, du Fondé aux Mbaxalou Saloum, Niéleng et Ngourbane* en passant par le *Mafé, Thiébou Dieune*, etc.

Malgré les réalisations enregistrées durant cette année, *l'engagement des acteurs territoriaux dans la mise en place de système alimentaire durable* à travers les cantines scolaires n'a évolué qu'avec la contribution effective des parents d'élèves au niveau des différentes écoles. Aussi, des donateurs privés ont contribué au fonctionnement des cantines de Sandicoly, Sikhane, Khalambasse, Keur Ndéné Ndao et Diabel. Il s'agit d'appuis en nature et en numéraire venant d'individuels, de chef de village, d'associations villageoises, etc. Pour améliorer l'engagement des acteurs territoriaux, il faudra intensifier la sensibilisation des communes sur leur contribution financière dans le fonctionnement des cantines, la mobilisation sociale en faveur des systèmes alimentaires territorialisés à travers l'organisation de foras et la sensibilisation d'autres acteurs (fonctionnaires locaux, associations, émigrés, etc.) pour le financement des cantines afin d'assurer la pérennité du dispositif.

Par ailleurs, *la reconnaissance des produits locaux* est plus affirmée dans les cantines scolaires durant cette année. En plus de la contribution des parents d'élèves en nature notamment le mil, l'arachide, le niébé, le riz, le maïs, les légumes sont issus de la

production locale de même que le lait. La présence d'au moins trois produits locaux (céréales, légumes et lait) est effective dans plus de la moitié des cantines accompagnées. Le manque de lait de chèvre, justifié dans les menus des cantines du département de Foundiougne et de Kaolack, est comblé par celui de la vache. L'approvisionnement des cantines en circuit court, élément moteur d'un système alimentaire territorialisé, est donc de rigueur dans les écoles accompagnées. Les cantines constituent donc un réel marché pour les producteurs locaux.

Durant cette année, plusieurs missions de suivi ont été organisé pour échanger avec les acteurs dans le cadre des cantines. Ces échanges ont permis de relever les résultats suivants :

- **L'alimentation scolaire améliore la santé des élèves** : Les cantines évitent aux élèves de parcourir de longues distances sous la forte canicule les journées pleines (mardi et jeudi). Cet état de fait réduit le stress et améliore le niveau de concentration des élèves. Avant la mise en place des cantines, certains élèves des écoles de Keur Mary, Thioupane, Khalambasse et Gowéthie revenaient souvent à l'école les jeudis après-midi sans manger puisque beaucoup de parents se rendent les jeudis au « louma » de Gandiaye.
- **Le fonctionnement des cantines scolaires améliore la cohésion sociale entre les écoles et les communautés** : le dispositif mis en place permet une étroite collaboration entre le personnel enseignant, le comité de gestion des écoles et les restauratrices. Ces dernières sont souvent les mêmes qui approvisionnent les cantines en yaourt. L'accès des restauratrices aux écoles les mardis et jeudis a permis d'établir des relations sociales avec le corps enseignant. En outre, la cantine développe chez les élèves des qualités comme le partage.
- **L'alimentation scolaire enrichit les habitudes alimentaires des communautés et favorise le consommer local au-delà des cantines**: la plupart des plats locaux et traditionnels servis à l'école n'est pas habituellement préparé au niveau des ménages. En dehors de l'école, certains élèves, parents d'élèves et enseignants commandent ces mets chez eux. Le lait caillé (vache et chèvre) est consommé lors des événements traditionnels à la place du lait importé;
- **L'alimentation scolaire améliore les résultats scolaires :** A l'unanimité, tous les directeurs d'écoles rencontrés constatent une nette amélioration des résultats au CFEE et à l'entrée en sixième depuis l'avènement des cantines. Ces constats sont corroborés par des études scientifiques au Sénégal (Diagne et al. 2013 ; Lo. 2014) ;
- **La cantine scolaire permet d'améliorer le quantum horaire et favorise des gains de temps:** avant les cantines, les élèves arrivaient en retard les journées pleines. Ce n'est plus le cas car les élèves restent et mangent à l'école. Les cantines permettent de démarrer les cours d'après-midi des journées pleines à 15h au lieu de 16h et de finir à 17h à la place de 18h. Le fait de descendre plus tôt offre un gain de temps aux enseignants et aux élèves pour par exemple préparer les cours du lendemain ou s'adonner à d'autres activités ;

- **La cantine permet aux ménages de réduire les dépenses alimentaires :** pendant les journées pleines, les ménages économisent sur les dépenses de consommation des élèves qui prennent le repas à l'école.

De ces résultats et des échanges effectués, il est possible de tirer les enseignements ci-après :

- **Il est difficile voire impossible de démarrer les cantines en milieu rural avant janvier** : les restauratrices, qui sont un maillon important du dispositif, sont occupées dans les champs jusqu'à fin décembre de chaque année.
- **Les APE ne sont plus très dynamiques** : dans la majorité des cantines, Les CGE se sont substitués aux APE dans l'exécution des activités ;
- **La contribution en nature des parents d'élèves doit être demandée au mois de novembre.** En milieu rural, c'est au mois de novembre que les récoltes sont disponibles. Les parents sont donc en mesure de contribuer s'ils sont sollicités.

Pour assurer convenablement l'approvisionnement des cantines en produits locaux et s'ouvrir à d'autres marchés, l'ANPDI accompagne les UT et OP. Durant cette année, 202 femmes issues des 09 OP identifiées pour approvisionner les cantines du département de Kaolack ont été formées sur les techniques de transformation du lait. Elles ont aussi été formées sur la dynamique organisationnelle pour leur permettre de bien gérer leurs groupements.

Comme indiqué plus haut, le lait de chèvre n'est pas disponible dans les nouvelles zones d'intervention de l'ANPDI (Arrondissements de Toubacouta et de Ngothie). L'effectif des chèvres est généralement important mais les éleveurs ne connaissent pas tous les avantages de l'élevage caprin notamment la production de lait. Le seul profit tiré de cet élevage est la vente sur pieds en cas de besoin. Pour renverser cette tendance, l'association a organisé une série de formation sur la conduite d'élevage, la qualité et l'hygiène de la traite pour les femmes. Ainsi, 375 membres des OP éleveurs dans le Toubacouta et dans le Ngothie ont été formés sur ces thématiques. Il est désormais attendu de ces OP de fournir au fur et à mesure du lait de chèvre aux cantines à partir de l'année 2024.

L'ANPDI a subventionné en matériels de transformation les UT de lait de chèvre de Ngoyère, Colobane, Diabel et Gayna. Ainsi, l'UT de Ngoyère et de Colobane ont reçu chacune un frigo vitrine et un pasteurisateur d'une capacité de 100 litres. L'UT de Diabel a reçu du petit matériel, celle de Gayna en a aussi reçu en plus d'un frigo vitrine. Ces quatre UT de la région de Fatick ont transformé et commercialisé du lait de chèvre au niveau des cantines et dans d'autres marchés. L'activité économique de ces UT est illustrée par le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Quantité de lait de chèvres commercialisée par les UT

UT	Quantité de lait commercialisée (L)	Chiffre d'affaires (FCFA)
Colobane	1118,5	1 118 500
Ngoyère	940	940 000
Gayna	480	480 000
Diabel	400	400 000
Total	**2 938,5**	**2 938 500**

Source : ANPDI, décembre 2023

Au total, 2 938,5 litres de lait de chèvres ont été commercialisés par ces 4 UT durant cette année pour un chiffre d'affaires de 2 938 500 FCFA. Les quantités de lait des UT de Diabel et de Gayna sont majoritairement commercialisées au niveau des cantines. Seuls 32 litres commercialisés par l'UT de Gayna auprès de particuliers dans le village. Ces UT n'ont pas encore pénétré d'autres marchés. Ce qui n'est pas le cas de l'UT de Ngoyère et la coopérative de Colobane. Pour la première, 550 litres, soit 59% de la quantité totale commercialisée, sont écoulés au niveau du village et dans d'autres marchés comme le « Louma » de Niakhar, la ville de Fatick, Dakar et lors des évènements. Pour la coopérative de Colobane, pas moins de 988,5 litres, soit 89% de la quantité totale commercialisée, sont cédés au niveau du village, des foires et de la ville de Touba.

Comparé à 2022, la capacité de commercialisation de lait caprin a sensiblement baissé. En effet, elle est passée de 2986,5 litres en 2022 à 2938.5 litres en 2023, soit une baisse de 2% en valeur relative. Elle s'explique par les difficultés liées à la disponibilité du lait causée par la faible alimentation des chèvres, la concurrence du CIMEL dans le Niakhar et celles des peuhls dans le Colobane.

Dans l'optique de renforcer les capacités techniques des OP caprines, l'ANPDI a organisé des visites d'échange. Ainsi, 27 membres des OP de Ngothie se sont rendus à Ngoyère pour visiter le modèle d'élevage caprin et échanger avec les bénéficiaires. Aussi, 22 membres des OP de Toubacouta se sont rendus à Keur Fafa. Ces visites ont permis de passer en revue les différentes composantes du modèle : l'habitat (aménagement), l'alimentation (parcelle) et la génétique (bouc). C'était aussi une occasion offerte aux éleveurs de Ngothie et de Toubacouta de poser toutes les questions relatives à l'élevage caprin.

L'UT de Ngoyère, la coopérative de Colobane de même que plusieurs autres organisations d'élevage caprin de la région de Fatick sont regroupées autour d'une faitière du nom d'Association Régionale des Eleveurs Caprins (ARECAP). Celle-ci est appuyée par plusieurs partenaires dont le Projet d'Appui à la Filière Caprine (PAFC) et l'ANPDI. L'ARECAP dispose de personnel technique (conseillers et animateurs) recruté par le PAFC et chargé d'appui-conseils auprès des membres à la base. Vu le caractère fragile de ce dispositif qui n'existe que parce que le PAFC a pour le moment les ressources financières pour payer le personnel technique, l'ANPDI et l'ARECAP ont entamé depuis 2021 des réflexions dans le but de mettre

en place des relais endogènes propres à l'association capable d'appuyer les groupements sur les activités d'élevage caprin. Ainsi, 25 relais membres de l'ARECAP ont été identifié pour couvrir les différentes zones d'intervention de l'association. L'ANPDI a élaboré puis mis en œuvre un plan de formation pour les relais endogènes durant cette année 2023. Les 25 relais ont ainsi été initié sur les techniques d'animation et de communication, la gestion administrative et financière, la collecte des données, la conduite d'élevage et l'hygiène de la traite.

Cette année 2023 a donc permis d'outiller techniquement les relais pour qu'il assure convenablement leur mission d'appui-technique de proximité auprès des GIE sous leur responsabilité. Il s'agira maintenant de s'accorder avec l'ARECAP pour la motivation des relais. Les relais pourront par la suite démarrer leur mission.

Par ailleurs, l'OP maraichère de Diabel qui approvisionne l'école du même nom a reçu un appui technique de l'ANPDI durant cette année. En effet, les femmes membres de l'OP ont été d'abord formées sur la dynamique organisationnelle pour améliorer la gouvernance de la structure. Ensuite, elles ont été initiées sur les pratiques agroécologiques. Elles ont été formées sur les techniques de compostages aériens, la fertilisation organique, les techniques de fabrication de produits phytosanitaires naturels, etc. L'objectif visé ici est de permettre à l'OP d'approvisionner la cantine en produits maraichers sains et de qualité.

Cette formation sur les pratiques agroécologiques a aussi profité à 26 membres de l'OP de Keur Mary, 24 membres de Thioupane, 25 membres de Khalambasse, 25 membres de Keur Ndéné Ndao et 25 membres de Ndalane Bambara.

Les différentes activités menées durant cette année ont permis de noter les résultats suivants :

- **Le nombre d'*Exploitation Familiale (EF) engagé simultanément sur au moins 3 pratiques agroécologiques* comme la stabulation, la traite, la culture fourragère et la fertilisation organique a augmenté. Il passe de 19 à 23 entre 2022 et 2023. Sur les 23 EF, 17 sont des détenues par des femmes ;**
- ***Le niveau d'engagement de l'ARECAP et autres OP caprines* s'est améliorée : il est passé de faible à moyen entre 2022 et 2023 grâce notamment à l'adhésion de l'ARECAP à la DYTAEL de Fatick et l'augmentation du nombre d'EF utilisant les pratiques agroécologiques ;**
- ***La capacité organisationnelle des OP maraichères en faveur de la transition agroécologique (TAE)* ne s'est pas améliorée même avec les formations sur les pratiques agroécologiques et la pratique de la vente groupée du périmètre de Diabel auprès de la cantine du même village. Il s'agira pour ce point de travailler sur l'élaboration et l'application de règlements intérieurs prenant en compte la TAE et la mise en place de commissions chargées de veiller aux respects des règlements.**

3.2 Renforcement du développement économique local

A. Financement rural

Pour mémoire, l'ANPDI et son partenaire Humundi avaient subventionné au début des années 2000 plusieurs groupements de femmes de la région de Fatick afin de faciliter leur accès aux financements. Ces subventions ont donné naissance à plusieurs lignes de crédit. Pour gérer ces instruments, l'Association pour le Développement Intégré de Fatick (ADIF) a été créée. Cette dernière regroupe les groupements de femmes bénéficiaires de ces lignes de financement des régions de Fatick et Kaolack. L'ensemble des fonds est logé au niveau des Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC) partenaires.

- **Partenariat ANPDI-MEC**

Les financements octroyés par l'ADIF à ses membres passent par deux Institutions de Microfinance (IMF) partenaires que sont les MEC « Sant Yalla » de Gossas et MEC « Le Sine de Fatick ». Les financements proviennent de ressources affectées placées au sein de ces IMF. L'ANPDI travaille dans le renforcement de capacités des MEC pour leur permettre de remplir fidèlement leur mission qui est de fournir des services financiers et non financiers aux exclus du système classique telles que les femmes en milieu rural. En effet, celles-ci n'ont pas assez de ressources pour assurer les garanties demandées par les banques commerciales.

Dans le cadre du renforcement de capacité des MEC, une évaluation a été menée fin 2021. L'une des fortes recommandations de cette mission était d'élaborer un plan d'affaires et un plan de formation au profit des MEC. Tous les deux documents ont été élaborés. Le plan de formation connait un début d'opérationnalisation en 2023 avec l'organisation d'ateliers de formation sur la gouvernance des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), la gestion du portefeuille de crédit, le contrôle interne et la rédaction des rapports de contrôle.

L'atelier de formation sur la gouvernance des SFD a permis aux 24 participantes d'être éclairées sur la gouvernance en microfinance. Les bénéficiaires de ces formations sont les membres des organes et le personnel technique des MEC. La session a aussi permis d'éclairer les participantes sur les rôles et responsabilités de chaque organe (conseil de surveillance, conseil d'administration, comité de crédit) ainsi que le processus de décision au sein d'une institution de microfinance.

Durant cette année, les MEC ont aussi bénéficié de formation sur la gestion du portefeuille de crédit dans les SFD. Cette session a profité à 15 élus et personnel des MEC qui ont été initiés sur les éléments de la politique de crédit des SFD à travers l'éligibilité, l'objet du crédit, le plafond global ou le coefficient d'engagement, les garanties, l'échéance, les taux d'intérêt, les pénalités de retard, etc. Dans cette session, une attention particulière a été accordée au suivi-évaluation du crédit à travers le suivi des remboursements et du recouvrement.

Aussi, 14 élus des MEC ont suivi une formation sur le contrôle interne et la rédaction des rapports de contrôle. Elle a permis d'initier les élus sur la notion de conseil de surveillance, son rôle et ses responsabilités, la notion de contrôle en général et de contrôle interne en particulier.

Par ailleurs, l'ANPDI a participé aux Assemblées Générales des MEC « Le Sine » et « Sant Yallah ». De plus, l'association a accompagné les deux MEC dans l'élaboration des états

financiers qui sont par la suite déposés à la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés (DRS/SFD).

Les différentes actions menées ont eu des effets positifs sur le niveau de ***gouvernance des MEC***. **Avec l'élaboration des plans d'affaires, du plan de formation et son opérationnalisation, le niveau de gouvernance des MEC et leur capacité de mobilisation des ressources se sont améliorées. En effet, la MEC Sant Yallah a reçu en 2022 un financement de 10 000 000 FCFA du Fonds National de la Microfinance (FONAMIF) remboursable sur 36 mois au taux de 2% par an. D'autres dossiers de financement sont introduites par la MEC Sant Yallah auprès du Fonds de Garantie d'Investissement Prioritaire (FONGIP) et de la Plateforme d'Appui au Secteur Privé et à la Valorisation de la Diaspora Sénégalaise en Italie (PLASEPRI). Elle a par ailleurs obtenu un accord de financement du fonds Koweitien. Il reste à déposer désormais une demande de financement. L'amélioration du niveau de gouvernance se manifeste aussi par l'augmentation du Taux d'Autosuffisance Opérationnel (TAO) des MEC. La moyenne des TAO des MEC est passée de 110% en 2020 à 118% en 2022, soit une hausse de 8 point de pourcentage. De façon désagrégée, MEC le Sine a un meilleur TAO (121, 20%) que MEC Sant Yallah (114,23%). C'est ce qui justifie d'ailleurs pourquoi cette dernière est davantage appuyée par l'ANPDI pour la mobilisation de ressources externes. Par contre, la PAR90 des MEC ne s'est pas améliorée. Normé à 3%, elle affiche 18,52% en moyenne pour les MEC en 2022 contre 2,5% en 2020, soit une hausse de 87%.**

Les défis à relever désormais pour les MEC sont de (i) poursuivre l'opérationnalisation du plan de formation, de (ii) continuer à chercher d'autres ressources financières externes, de (iii) travailler au respect de la norme du PAR90 pour les deux IMF et du TAO.

- ☞ **Le Fonds de Développement Territorial (FDT)**

Le FDT fait partie des outils financiers utilisés par l'ANPDI pour financer les agents économiques. C'est un instrument destiné exclusivement au financement d'initiatives économiques locales portées par les groupements de jeunes et de femmes et arrimées aux orientations des Plans de Développement Communaux (PDC). Ce financement est donc destiné aux OP et autres organisations éligibles des CT avec qui l'ANPDI collaborent à travers l'élaboration des PDC.

Pour mémoire, la mise en place du FDT résulte de la volonté de l'ANPDI de disposer d'un outil de financement innovant, destiné aux initiatives économiques locales. Pour tous projets financés, les Collectivités Territoriales (CT) de même que les Organisations de Producteurs (OP) bénéficiaires apportent une contribution obligatoire en nature ou en numéraire. Les projets financés jusque-là sont ceux de Niakhar : les multiplicateurs de semences de Godaguène Sorokh pour 6 231 481 FCFA, les transformatrices d'huiles de Mbafaye pour 7 533 900 FCFA et celui de Diossong avec les femmes maraichères de Ndiaye-Ndiaye pour 3 014 000 FCFA.

Deux des trois organisations financées sont en retard de leur remboursement. Les remboursements sont en cours et sont présentés par les tableaux ci-après :

Tableau 4 : Situation des remboursements du FDT

Organisations	Montant Crédit	Montant remboursé	Restant dû	Observations
GIE NDIAYE NDIAYE	1 000 000	570 000	430 000	En retard
GIE NDIOLOR	5 022 600	5 022 600	0	Soldé
GIE GODAGUENE	3 738 689	3 120 852	617 837	En retard
TOTAUX	**9 761 289**	**8 713 452**	**1 047 837**	

Source : ANPDI, décembre 2023

D'autres part, il est à noter que la contribution des Collectivités Territoriales (CT) dans le financement de ces projets n'est pas mobilisée exceptée celle de Diossong.

Portefeuille à risque du FDT : le crédit en retard est estimé à 1 047 837 FCFA. Il concerne le GIE de Ndiaye Ndiaye et celui de Godaguène. Pour sa part, le GIE de Ndiolor a soldé son crédit. La situation du PAR sur les différents projets financés par le FDT est présentée par le tableau ci-après :

Tableau 5 : PAR sur le FDT

FDT					
Indice	Normes	GIE			TOTAL
		NDIAYE NDIAYE	GODAGUENE	MBAFAYE	
Encours de crédit		430 000	617 837		1 047 837
Montant en retard		430 000	617 837	0	1 047 837
PAR30 PAR FONDS	< 5%	100,00%	100%	0%	
PAR30 PAR GLOBAL		100,00%			

Source : ANPDI décembre 2023

Pour rappel, la région de Kaolack est une nouvelle zone d'intervention pour l'association. Afin de lancer les financements dans ladite région, l'ANPDI a organisé un atelier de partage sur le FDT dans l'arrondissement de Ngothie dans le département de Kaolack. L'objectif de l'atelier était de partager avec les acteurs territoriaux de cette nouvelle zone d'intervention de l'ANPDI sur les possibilités qu'offre le FDT comme outil de financement. Présidé par l'adjoint au sous-préfet de l'arrondissement de Ngothie, l'atelier a réuni les acteurs territoriaux (services techniques, collectivités territoriales de Dya, Ndiébel, Thiomby, Gandiaye et Sibassor, OP et groupements de femmes et de jeunes). Il a permis dans un premier temps d'exposer le manuel de procédures du FDT et de recueillir les avis des participants sur cet outil financier. A la suite de cette étape, le lancement officiel des appels à projet pour financement a été fait avec le partage entre autre de la fiche synoptique de projet.

L'une des recommandations majeures de l'atelier de partage sur le FDT était d'organiser une journée d'information et de sensibilisation sur le sujet dans les trois communes (Dya, Thiomby, Ndiébel). Ainsi, les potentiels bénéficiaires de chaque commune ont été sensibilisés sur les possibilités de financement du FDT et les modalités pour y accéder. Ce même exercice est répété dans les communes de Colobane, Fimela et de Niakhar pour expliquer aux acteurs de l'économie sociale et solidaire les possibilités de financement du FDT.

Dans la région de Fatick, le comité de sélection s'est réuni pour statuer sur 5 dossiers de projets venus des communes de Colobane (1) et Niakhar (4). Les projets portaient sur la transformation de céréales locales, l'embouche, la production de semences, l'apiculture et l'aviculture. Seul le dossier relatif à l'embouche a été rejeté à cause du caractère individuel de l'activité. Les autres dossiers acceptés ont été invités à élaborer un document de projet à soumettre de nouveau au comité. Dans ce même sillage, l'ANPDI a organisé un atelier de partage du FDT avec les services techniques. L'objectif était de revenir sur l'importance du fonds et de l'appui des services techniques dont le rôle est primordial dans la rédaction et le suivi des projets. Plusieurs projets sont ainsi attendu pour l'année 2024.

- **Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF)**

L'Association pour le Développement Intégré de Fatick (ADIF) et l'ANPDI ont financé le 14e cycle du FEF durant cette année 2023. Ainsi, 83 femmes des départements de Fatick, Foundiougne et Gossas ont été financé pour un montant total 52 450 000 FCFA en collaboration avec les MEC. La répartition des financements par département est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Répartition des financements par département

FEF 14				
Départements	**Nombre de bénéficiaires**	**%**	**Montants**	**%**
Fatick	43	52%	27 200 000	52%
Gossas	23	28%	12 250 000	23%
Foundiougne	17	20%	13 000 000	25%
TOTAL	**83**	**100%**	**52 450 000**	**100%**

Source : ANPDI, décembre 2023

Le financement permet aux femmes entrepreneures de développer leurs activités et de générer des revenus décents. En effet, les bénéficiaires du FEF sont les femmes qui ont longtemps reçu de petits montants (compris entre 25 000 FCFA et 400 000 FCFA) dans le cadre du crédit de groupe (Fonds Initial). Pour passer à une étape supérieure dans leurs activités économiques, les groupements identifient ses championnes pour les orienter vers le FEF qui a une capacité de financement plus importante.

Pour ce 14 e cycle du FEF, les remboursements vont démarrer à partir du mois de mars 2024 pour la première génération et au mois de mai pour la seconde.

- ***Situation FEF 13***

La situation du FEF 13 est présentée par le tableau suivant :

Tableau 7 : Situation du FEF 13

FEF 13				
Départements	**Montants déboursés**	**Montants remboursés**	**Capital restant dû**	**Taux de remboursement**
Fatick	33 250 000	30 627 275	2 622 725	92,11%
Gossas	10 750 000	9 616 000	1 134 000	89,45%
Foundiougne	11 000 000	7 150 000	3 850 000	65,00%
TOTAL	**55 000 000**	**47 393 275**	**7 606 725**	**86,17%**

Source : ANPDI 2023

Les remboursements sur ce cycle sont de l'ordre de 86%. Il faut noter qu'il y a des crédits à moyen terme (durée de 18 mois). Les remboursements sur ces financements sont toujours en cours. Ce qui fait que le taux de remboursement se trouve à ce niveau. Il s'agit :

- ✓ d'un crédit à Fatick de 1 500 000 F ;
- ✓ de 2 crédits à Gossas de 1 500 000 F chacun ;
- ✓ de 2 crédits à Foundiougne de 1 500 000 F et 3 000 000 F.

Sur les crédits arrivés à terme sur ce cycle, il y a des retards ;

- ✓ 1 bénéficiaire dans le département de Foundiougne ;
- ✓ 1 bénéficiaire dans le Gossas ;
- ✓ 7 bénéficiaires dans le département de Fatick avec Dioffior qui en compte 4.

Portefeuille à risque sur le FEF : La situation du PAR sur FEF varie d'un cycle à un autre. Il y a des PAR nuls (cas du FEF 14) et des PAR de 100% selon que le cycle est terminé ou non. La situation est donnée par le tableau ci-après :

Tableau 8: PAR sur le FEF

PAR FEF				
Indice	**normes**			**TOTAL**
		FEF 13	**FEF 14**	
Encours de crédit		7 606 725	52 450 000	60 056 725
Montant en retard		2 666 725	0	2 666 725
PAR30 PAR FONDS	< 5%		0,00%	4,44%
PAR30 GLOBAL				

Source : ANPDI, décembre 2023

Des retards subsistent sur les anciens cycles (9 à 13). Le PAR à ce niveau est de 100%. Il faut renégocier la convention entre les MEC et l'ADIF pour que les institutions accentuent le recouvrement sur les crédits consentis sur ressources affectées. Les SFD sont payés avec 25%

des intérêts pour couvrir leurs charges. Ils doivent donc faire le recouvrement qui est une activité prévue dans la présente convention. Pour le cycle 14 du FEF, le PAR est nul.

- **Le crédit agricole (CA)**

Cette ligne de crédit est destinée aux femmes qui s'activent dans l'agriculture. Pour la campagne agricole 2023-2024, 17 femmes dont 12 nouvelles ont été financées pour un montant de 3 000 000 FCFA dans la commune de Ouadiour, département de Gossas. Ce financement est effectué à travers la MEC « Sant Yalla ». Les femmes des villages de Kothiao, Niangué, Ouadiour, Tawa et Niomré ont reçu entre 100 000 FCFA et 200 000 FCFA destiné à l'achat d'intrants agricoles.

Le choix des bénéficiaires est toujours opéré par les femmes selon des critères bien définis : disponibilité du champ, pas de retard sur les crédits antérieurs, ne pas avoir d'antécédent de crédit négatif au niveau de l'institution partenaire (MEC SANT YALLA). Le financement est acquis depuis le mois de juillet 2023. Les remboursements sont attendus au mois de février 2024.
Parallèlement à cet appui financier, l'ANPDI a formé les 17 bénéficiaires de cette campagne sur les pratiques agroécologiques. Il s'agissait de les initier sur la production de matière fertilisante organique par les techniques de recyclage du fumier, la fertilisation organique sur la culture de l'arachide et le sarclobinage manuel.

L'un des objectifs poursuivis par le crédit agricole est l'orientation du financement dans le soutien à la TAE. Ainsi, le pourcentage de bénéficiaires qui oriente leur crédit vers la TAE s'est amélioré en passant de 57% à 63% entre 2022 et 2023, soit une augmentation de 6 points en une année. Cette évolution est rendue possible grâce aux pratiques telles que la rotation culturale, l'association culturale et la fertilisation organique prônées par les femmes bénéficiaires du crédit.

Portefeuille à risque du CA : Le financement est fait au cours du mois de juillet 2023 uniquement dans la zone de Ouadiour. Les retards sur la campagne 2021-2022 est de 112 000 F CFA et concernent 1 bénéficiaire. Le financement de la campagne 2022-2023 accuse aussi un retard de 378 000 F CFA pour 2 bénéficiaires. Le taux de souffrance sur ce cycle est de **14,04%**. Le taux PAR sur le crédit agricole est récapitulé sur le tableau ci-après :

Tableau 9 : PAR le Crédit agricole

CA					
Indice	Normes	Cycles			TOTAL
Encours de crédit		112 000	378 000	3 000 000	3 490 000
PAR30 PAR FONDS	< 5%	100,00%	100,00%	0,00%	
PAR30 PAR GLOBAL		14,04%			

Source : ANPDI, décembre 2023

Le PAR sur le crédit agricole se situe à un montant global de 490 000 FCFA et est détenu par 3 bénéficiaires : 1 durant la campagne 2021-2022 et 2 sur la campagne 2022-2023. Ces retardataires risquent de bloquer les autres potentielles bénéficiaires sur les prochaines campagnes. Un recouvrement par les responsables des groupements est nécessaire pour recouvrer les fonds et ainsi permettre aux autres de bénéficier de financement.

- **Le Fonds Initial ou crédit de groupe**

Comme son nom l'indique, le crédit de groupe est destiné aux groupements qui procèdent à une redistribution auprès des membres individuels. Les financements vont de 25 000 FCFA à 400 000 FCFA par femme. Les déboursés du Fonds Initial (FI) pour l'année 2023 concernent les départements de Gossas (avec 1 seul groupement), Fatick (avec 4 groupements) et Guinguinéo (avec 1 groupement). Ainsi, 280 femmes de 39 groupements des départements de Fatick et Gossas ont reçu au total 32 535 000 FCFA.

Tableau 10: Répartition des fonds reçus par groupements dans le cadre du FI en 2023

Départements	Nom	Montant prêt	Intérêts attendus	Total à rembourser	Date de déblocage	Date dernière échéance	Nbre GPF	Nbre bénéf
FATICK	UC/GPF	5 905 000	413 350	6 318 350	10/04/2023	10/12/2023	9	57
	UA Niakhar	7 150 000	500 500	7 650 500	21/06/2023	10/03/2024	9	83
	UA Tattaguine	5 500 000	385 000	5 885 000	20/06/2023	10/03/2024	4	23
	UC Consortiom	5 400 000	378 000	5 778 000	13/07/2023	10/03/2024	5	31
	Sous total Fatick	**18 555 000**	**1 298 850**	**19 853 850**			**27**	**194**
GOSSAS	UC Gossas	4 660 000	326 200	4 986 200	22/06/2023	10/03/2024	6	38
	Sous total Gossas	**4 660 000**	**326 200**	**4 986 200**			**6**	**38**
GUINGUINEO	UC Guinguinéo	4 660 000	326 200	4 986 200	17/02/2023	10/08/2023	**3**	**23**
	UC Guinguinéo	4 660 000	326 200	4 986 200	25/08.2023	10/03/2024	**3**	**25**
	Sous total Guinguinéo	**9 320 000**	**652 400**	**9 972 400**			**6**	**48**
TOTAL GENERAL		**32 535 000**	**2 277 450**	**34 812 450**			**39**	**280**

Source : ANPDI, décembre 2023

La faiblesse des montants déboursés s'explique par le fait que les autres organisations n'ont pas encore terminé leur dernier cycle pour renouveler leur financement. Comparé à 2022, les

déboursés sur le FI ont diminué de 37,59%. Aussi, le nombre de bénéficiaires a baissé de 42,03%. Ceci s'explique par le fait qu'il y a 5 organisations dont les crédits doivent arriver à terme en 2024 et une dont l'échéance finale est en décembre 2023.

Certaines organisations ont terminé un cycle au cours de l'année et ont renouvelé le financement. Les remboursements suivent un cours normal. La situation est illustrée par le tableau suivant :

Tableau 11: Situation des remboursements du FI au 31 décembre 2023

Départements	Instances	Date de déboursés	Montants déboursés	Montants à rembourser	Montants remboursés	Date fin échéance	Soldes restants dûs
GUINGUINEO	UA Mbadakhoune	11/11/2022	7 659 360	8 195 515	8 195 515	10/08/2023	0
	UA Mbadakhoune	11/08/2023	7 659 000	8 195 130	3 592 600	10/05/2024	4 602 530
	UC Guinguinéo	13/08/2022	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/02/2023	0
	UC Guinguinéo	17/02/2023	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/08/2023	0
	UC Guinguinéo	25/08.2023	4 660 000	4 986 200	1 750 000	10/03/2024	3 236 200
	Sous total Guinguinéo		**24 638 360**	**26 363 045**	**21 760 515**		**4 602 530**
GOSSAS	UA Ouadiour	14/09/2022	8 075 000	8 640 250	7 831 650	10/06/2023	808 600
	UC Gossas	07/07/2022	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/03/2023	0
	UC Gossas	22/06/2023	4 660 000	4 986 200	3 427 145	10/03/2024	1 559 055
	Sous total Gossas		**17 395 000**	**18 612 650**	**16 244 995**		**2 367 655**
FATICK	UA Niakhar	28/03/2022	6 200 000	6 634 000	6 634 000	19/06/2023	0
	UA Niakhar	21/06/2023	7 150 000	7 650 500	1 806 236	10/03/2024	5 844 264
	FAFS	18/11/2022	3 350 000	3 584 500	3 584 500	10/07/2023	0
	UC consortium	13/09/2022	4 225 000	4 520 750	4 520 750	13/05/2023	0
	UC consortium	13/07/2023	5 400 000	5 778 000	2 690 500	10/03/2024	3 087 500
	UA Tattaguine	28/02/2022	7 400 000	7 918 000	7 918 000	10/06/2023	0
	UA Tattaguine	20/06/2023	5 500 000	5 885 000	2 456 500	10/03/2024	3 428 500
	UC/GPF	07/06/2022	5 905 000	6 318 350	6 318 350	08/02/2023	0
	UC/GPF	10/04/2023	5 905 000	6 318 350	6 318 350	10/12/2023	0
	Sous total Fatick		**51 035 000**	**54 607 450**	**42 247 186**		**12 360 264**
TOTAL GENERAL			**93 068 360**	**99 583 145**	**80 252 696**		**19 330 449**
Taux de remboursement					**80,59%**		

Source : ANPDI, décembre 2023

Le taux de remboursement est de 80,59%. Certaines organisations ont renouvelé au cours de l'année mais n'ont pas encore commencé à rembourser. Des organisations ont terminé un cycle mais n'ont pas encore renouvelé (cas de UC/GPF et FAFS). D'autres ont terminé au cours de l'année et le renouvellement est effectif.

Portefeuille à risque sur FI : Le PAR sur le FI est de 4,18% et concerne le département de Gossas, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 12: PAR FI au 31 décembre 2023

Départements	Instances	Date de déboursés	Montants déboursés	Montants à rembourser	Montants remboursés	Date fin échéance	Soldes restants dus	Retards	PAR
GUINGUINEO	UA Mbadakhoune	11/11/2022	7 659 360	8 195 515	8 195 515	10/08/2023	0	0	0,00%
	UA Mbadakhoune	11/08/2023	7 659 000	8 195 130	3 592 600	10/05/2024	4 602 530	0	
	UC Guinguinéo	13/08/2022	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/02/2023	0	0	
	UC Guinguinéo	17/02/2023	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/08/2023	0	0	
	UC Guinguinéo	25/08.2023	4 660 000	4 986 200	1 750 000	10/03/2024	3 236 200	0	
	Sous total Guinguinéo		**24 638 360**	**26 363 045**	**21 760 515**		**4 602 530**	**0**	
GOSSAS	UA Ouadiour	14/09/2022	8 075 000	8 640 250	7 831 650	10/06/2023	808 600	808 600	34,15%
	UC Gossas	07/07/2022	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/03/2023	0	0	
	UC Gossas	22/06/2023	4 660 000	4 986 200	3 427 145	10/03/2024	1 559 055	0	
	Sous total Gossas		**17 395 000**	**18 612 650**	**16 244 995**		**2 367 655**	**808 600**	
FATICK	UA Niakhar	28/03/2022	6 200 000	6 634 000	6 634 000	19/06/2023	0	0	0,00%
	UA Niakhar	21/06/2023	7 150 000	7 650 500	1 806 236	10/03/2024	5 844 264	0	
	FAFS	18/11/2022	3 350 000	3 584 500	3 584 500	10/07/2023	0	0	
	UC Consortiom	13/09/2022	4 225 000	4 520 750	4 520 750	13/05/2023	0	0	
	UC Consortiom	13/07/2023	5 400 000	5 778 000	2 690 500	10/03/2024	3 087 500	0	
	UA Tattaguine	28/02/2022	7 400 000	7 918 000	7 918 000	10/06/2023	0	0	
	UA Tattaguine	20/06/2023	5 500 000	5 885 000	2 456 500	10/03/2024	3 428 500	0	
	UC/GPF	07/06/2022	5 905 000	6 318 350	6 318 350	08/02/2023	0	0	
	UC/GPF	10/04/2023	5 905 000	6 318 350	6 318 350	10/12/2023	0	0	
	Sous total Fatick		**51 035 000**	**54 607 450**	**42 247 186**		**12 360 264**	**0**	
TOTAL GENERAL			**93 068 360**	**99 583 145**	**80 252 696**		**19 330 449**	**808 600**	
PAR GLOBAL					**4,18%**				

Source : ANPDI décembre 2023

Un seul retard existe et concerne l'UA de OUDIOUR pour un montant de 808 600 F CFA. Dans les autres départements (Fatick et Guinguinéo), le PAR sur le FI est nul.

Par ailleurs, l'ANPDI a démarré depuis 2017 un processus d'*autonomisation de l'ADIF*, propriétaire des fonds. Depuis lors, des relais endogènes à l'association élaborent avec les bénéficiaires le dossier de projet à soumettre au Comité de crédit. L'autonomisation de l'ADIF est de plus en plus affirmée. Elle a octroyé un financement à la FRGFTA pendant les deux dernières années grâce à une signature exclusive de convention sans le visa de l'ANPDI.

Le récapitulatif des PAR des différents fonds est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 13 : récapitulatif des PAR des différents fonds

RECAP						
Indice	normes	Résultats décembre 2023				
		FI	FEF	Crédit Agricole	FDT	TOTAL
Encours de crédit		19 330 449	60 056 725	3 490 000	1 047 837	83 925 011
PAR30 PAR FONDS	< 5%	4,18%	4,44%	14,04%	100,00%	
PAR30 PAR GLOBAL		5,97%				

Source : ANPDI, décembre 2023

66 L'appui à la filière anacarde

L'anacarde constitue une filière importante dans la région naturelle du Sine Saloum. En effet, elle fait vivre plusieurs familles surtout en milieu rural. C'est pour cette raison que l'ANPDI apporte son concours pour la promotion du sous-secteur dans la région de Fatick depuis plus de deux décennies. Elle appuie la production de noix mais aussi l'apport de valeur ajoutée à travers la transformation.

L'ANPDI travaille sur la production en appuyant les GIE de la Fédération des Planteurs et Producteurs d'anacarde (FPPA). Un travail de screening a permis de sélectionner 4 GIE à accompagner durant ce programme. Ainsi, les GIE de Keur Samba Gueye, Keur Ousseynou Dieng, Toubacouta et Nioro Alassane Tall ont été sélectionnés. Ils sont certes dynamiques mais rencontrent des problèmes de gouvernance. C'est dans ce cadre que 24 membres de ces GIE dont 5 femmes avaient été initiés sur la gestion administrative et financière des organisations de producteurs. Cette activité commence à avoir l'effet escompté puisque les GIE de Toubacouta et de Keur Samba Gueye ont renouvelé leurs instances et mis à jour leur statuts et règlements intérieurs à travers une assemblée générale. Le tableau suivant permet de fournir quelques informations sur la gouvernance des GIE :

Tableau 14: Situation sur la gouvernance des GIE d'anacarde

GIE	Nombre de membres	Date de création	Date dernière AG	Services fournis aux membres
Keur Ousseynou Dieng	30 dont 6 femmes	15 juin 2016	15 juin 2016	Formations (pratiques agroécologiques, Dynamique organisationnelle, techniques de stockage de la noix), petits matériels pépinières
Keur Samba Gueye	64 membres, dont 16 femmes	Avril 2014	31 janvier 2023	Formations (pratiques agroécologiques, Dynamique organisationnelle, techniques de stockage de la noix), semences,
Nioro Alassane Tall	59 membres, dont 15 femmes	Aout 2021	Aout 2021	Formations (pratiques agroécologiques, Dynamique organisationnelle, techniques de stockage de la noix)

Toubacouta	30 membres dont 5 femmes	Juin 2016	Mai 2023	Formations (pratiques agroécologiques, Dynamique organisationnelle, techniques de stockage de la noix)

Source : ANPDI, décembre 2023

Par ailleurs, l'ANPDI avait formé 91 producteurs dont 28 femmes des GIE de Toubacouta, Nioro Alassane Tall, Keur Samba Gueye et Keur Ousseynou Gueye sur les pratiques agroécologiques. L'option prise par l'ANPDI dans le cadre de ces formations est de les dérouler au niveau des plantations. A la suite de la session à Toubacouta, le GIE a pris sa propre initiative pour dupliquer la formation dans les autres plantations. Ainsi pour l'année 2023, deux sessions ont été organisées dans deux plantations différentes pour initier les autres sur les pratiques agroécologiques. Ceci prouve que le GIE est très engagé dans la transition agroécologique. **Cette volonté affichée par le GIE explique surement la nouvelle adhésion de 7 jeunes dans le groupement.**

L'objectif visé par l'ANPDI à travers l'accompagnement des GIE d'anacarde est d'arriver à commercialiser la noix de façon groupée. Dans ce cadre, le GIE de Toubacouta a ouvert un compte d'épargne au niveau de « La Banque Agricole » (LBA) avec l'aide de l'ANPDI afin de demander dans un futur proche un financement qui permettra d'acheter la production des membres. Il s'agira d'accompagner le GIE de Toubacouta à déposer une demande de crédit à la LBA pour l'année 2024.

Dans cette perspective de commercialisation groupée, l'ANPDI a initié une formation sur les techniques de stockage et de conservation des noix. Ainsi, 24 producteurs dont 4 femmes ont été formés. L'objectif visé ici est de donner aux GIE des outils techniques nécessaires pour stocker convenablement une grande quantité de noix au niveau des magasins avant la vente groupée.

L'ANPDI, orientée vers une approche intégrée, appuie aussi les UT d'anacarde au sein de la Fédération Régionale des GIE de Femmes Transformatrices d'Anacarde (FRGFTA). La mise en relation entre cette faitière et l'ADIF par l'ANPDI avait déjà permis aux transformatrices d'anacarde de recevoir en 2022 un financement de 7 000 000 FCFA pour les besoins en fonds de roulement des UT les plus dynamiques. Cette collaboration a été un succès puisque la FRGFTA a remboursé le crédit à l'échéance. Pour ce semestre la faitière a encore demandé et obtenu de l'ADIF un financement de 10 000 000 FCFA réparti comme suit :

- UT Dialaba : 2 000 000 FCFA ;
- UT Mbouldiamé : 4 000 000 FCFA ;
- UT Dassilamé Socé : 2 000 000 FCFA ;
- FRGFTA : 2 000 000 FCFA.

La répartition du crédit entre ces UT d'anacarde s'est fondée sur un certain nombre de critères comme l'existence d'une activité de transformation de noix et d'un fort potentiel de commercialisation. L'UT de Djilor Djidiack, qui s'active principalement dans la transformation

de la pomme d'anacarde et des céréales locales, n'a pas bénéficié du financement car ayant déjà un crédit en cours. La durée du crédit est de 9 mois avec un taux d'intérêt de 6%. Le remboursement est prévu in fine pour le 31 janvier 2024.

En plus de ce crédit qui sert principalement de fonds de roulement, la FRGFTA a aussi bénéficié de subvention de l'ANPDI pour l'achat de matériels de transformation. Ainsi, toutes les UT ont bénéficié de matériels allant des tables de tri, de séchage et de dépelliculage aux tricycles (pour transporter la matière première) en passant par les extincteurs et les bascules. Ces appuis visent à améliorer la qualité et la quantité de la transformation d'anacarde.

Durant cette année, 54,713 tonnes d'anacarde ont été transformées par les UT de la FRGFTA que sont Dialaba, Mbouldiamé, Djilor Djidiack, Ndiaffé et Dassilamé Socé. En 2022, la quantité d'anacarde transformée par les UT était de 28,328 tonnes. En une année, la quantité transformée par les UT a augmenté de 26,385 tonnes en valeur absolue, soit une hausse de 93%. Cette prouesse s'explique entre autres par la disponibilité d'un fonds de roulement conséquent grâce au financement de l'ADIF. La répartition des quantités transformées et commercialisées par les différentes UT est présentée par le tableau suivant :

Tableau 15: Répartition des quantités transformées et commercialisées par les UT

UT	Quantité de matière première achetée (tonnes)	Cout (FCFA)	Quantité de matière première transformée (tonnes)	Quantité de produits finis vendue (tonnes)	Quantité en stock (tonnes)	Chiffre d'affaires (FCFA)
Mbouldiamé	21,076	10 088 400	20,92	4,184	0,156	20 923 500
Dialaba	22,666	13 597 000	19,025	3,805	3,641	18 075 000
Dassilamé Socé	7,322	4 393 200	5,475	1,095	1,847	5 095 250
Djilor Djidiack	0,575	50 000	0,46	0,138	0	560 000
Ndiaffé Ndiaffé			8,833			1 110 175
Total	**47,377**	**28 128 600**	**54,713**	**9,222**	**5,644**	**45 763 925**

Source : ANPDI, décembre 2023

La quantité totale transformée par la FRGFTA est principalement tirée par les UT de Dialaba et de Mbouldiamé. En effet, les productions cumulées des deux UT représentent 73% de la quantité transformée par la FRGFTA durant l'année. Ndiaffé est l'unité la moins performante malgré ses 8,833 tonnes. Cette quantité constitue en réalité de la prestation pour des particuliers. L'UT de Ndiaffé est confrontée à des difficultés de gestion. Ce qui fait qu'elle se limite pour le moment à la prestation. Pour lever ces problèmes, l'ANPDI a accompagné l'UT à renouveler ses instances lors d'une assemblée générale.
La quantité d'anacarde brute transformée a permis d'obtenir plus de 9 tonnes de produits finis vendus pour un chiffre d'affaires de 45 763 925 FCFA. Ces produits finis sont écoulés dans les marchés locaux ou achetés par les grands revendeurs de la zone et des grandes villes comme Dakar.

Les UT d'anacarde deviennent de plus en plus professionnelles. Après l'obtention de l'autorisation FRA pour quelques produits finis, toutes les UT utilisent désormais des emballages biodégradables pour le conditionnement. De plus, un comité de gestion fonctionnel existe dans chaque UT. Les UT comme Mbouldiamé et Djilor établissent des comptes d'exploitation/Bilan. Dans ce même cadre, il faut accompagner les UT de Dialaba, Dassilamé et Ndiaffé dans l'exécution de cet exercice. En effet, celles-ci ne sont pas encore en mesure de produire un bilan/compte d'exploitation. C'est d'ailleurs ce qui justifie la formation sur le budget, suivi budgétaire et l'élaboration de compte d'exploitation au profit de 20 membres des UT d'anacarde. Cette session a permis entre autres d'initier les transformatrices sur la méthodologie d'élaboration d'un compte d'exploitation. Aussi, les UT ont été formées sur l'entreprenariat et les techniques de contractualisation. Ainsi, 20 membres des UT ont été initiés sur la notion d'entreprise, l'auto-emploi, l'entrepreneur, le marketing, le calcul des coûts ainsi que sur la contractualisation.

L'activité de transformation au sein de la FRGFTA durant l'année est résumée par le compte d'exploitation ci-après :

Tableau 16: compte d'exploitation de la FRGFTA au 31 décembre 2023

COMPTE D'EXPLOITATION DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023			
CHARGES		**PRODUITS**	
Intitulés		**Intitulés**	**Montants**
achat noix de cajou	28 078 600	vente produits finis (noix de cajou)	44 093 250
achat pomme de cajou	50 000	vente brisures	1 155 000
main d'œuvre tri	743 820	Ventes déchets	895 100
achat de sacs de stockage	23 000	prestation	1 173 175
Frais de manutention	56 500	vente d'emballages	105 000
main d'œuvre décorticage et dépéliculage	2 264 250	Vente jus d'acajou bouteilles 1 litres	0
main d'œuvre tri produit finis	351 350	Vente pomme séchée (vrac)	520 000
main d'œuvre four	380 500	Vente pomme séchée (sachets)	40 000
gaz	708 100		
bois de chauffe	6 000		
couteaux	5 100		
sel iodé	1 400		

huile de tournesol	16 600		
emballage	245 300		
Carburant	257 500		
Transport	1 976 500		
Frais de personnel	4 375 100		
Frais de communication	158 300		
Frais de restauration	32 500		
Détergent	39 250		
étiquettes	10 000		
acide citrique	10 000		
sucre	30 000		
TOTAL CHARGES	**39 819 670**	**TOTAL PRODUITS**	**47 981 525**
EBE (+)	**8 161 855**	**EBE (-)**	
TOTAL GENERAL	**47 981 525**	**TOTAL GENERAL**	**47 981 525**

Source : ANPDI, décembre 2023

Le compte d'exploitation est globalement excédentaire. Il s'explique par la capacité importante de transformation des UT avec notamment les matériels mis à leur disposition et leur réseau de distribution au niveau des grandes villes comme Dakar, Mbour, etc.

Par ailleurs, l'ANPDI participe à l'animation de l'interprofession anacarde ICAS. Dans ce cadre, elle a participé à la journée du cajou organisée à Kolda pour lancer la campagne de commercialisation. Aussi, elle a participé à la 17e conférence de l'Alliance Cajou Africaine (ACA). Comme son acronyme l'indique, l'ACA est l'organisation continentale qui regroupe tous les pays producteurs d'anacarde de l'Afrique. Avec la mise en place de l'ICAS, le Sénégal a eu le privilège d'accueillir cette 17e conférence de l'ACA qui réunit les acteurs nationaux, continentaux et internationaux. Cette occasion a permis à tous les acteurs d'anacarde d'échanger sur les thématiques liées à l'importance de la production, de la transformation et de la commercialisation de la noix.

3.3 Amélioration de la gouvernance territoriale

La gouvernance territoriale est au cœur des activités de l'ANPDI. C'est dans ce cadre que l'Association met en œuvre des activités pour appuyer les collectivités territoriales (CT) des régions de Fatick et Kaolack.

Dans le cadre du programme « Transition Agroécologique au sein d'un territoire rural par l'approche basée sur les droits » financé par Solidagro, l'ANPDI est chargée de mettre en place et/ou de redynamiser les Cadres de Concertation (CC) dans l'arrondissement de Toubacouta. Durant la période 2022 – 2026, l'Association doit mettre en place, redynamiser et animer les cadres de gouvernance territoriale des communes de Keur Samba Gueye, Keur Saloum Diané, Nioro Alassane Tall et Toubacouta.

Durant cette année, 7 Comités Villageois de Développement (CVD) ont été mis en place dans les villages de Ndiaye-Ndiaye et de Keur Macoumba Souna dans la commune de Keur Saloum Diané, dans les villages de Keur Ngata et de Keur Amath Sène dans la commune de Nioro Alassane Tall et dans les villages de Keur Aliou Diop, Keur Samba Gueye et Médina Djikoye situés dans la commune de Keur Samba Gueye.

Les CVD peuvent, à travers leurs commissions installées selon les besoins et les villages, s'attaquer à des problèmes d'ordre social et environnemental. C'est le cas de la coupe abusive de bois (réserve communautaire de Ndiaye-Ndiaye), la divagation des animaux, des cases de santé non fonctionnelles faute de gestion (Ndiaye-Ndiaye et Keur Macoumba Souna), l'empiètement d'une carrière sur les terres de culture (Ndiaye-Ndiaye), etc.

Dans certains villages de la commune de Keur Samba Gueye, les CVD sont assimilés aux associations existantes qui jouaient déjà ce rôle. C'est le cas des villages de Samba Gueye et Madina Djikoye qui disposent tous d'associations communautaires qui œuvrent déjà pour le développement du village. L'option prise est de s'appuyer sur ces associations tout en leur demandant d'élargir en mettant en place des commissions et d'intégrer toutes autres personnes susceptibles d'apporter une plus-value. Les villages environnants comme Djida et Bakary Mané ont été invités à faire pareil.

Toujours dans le processus de mise en place des Cadres de Concertation (CC), 2 ateliers préparatoires des Assemblées Générales Constitutives (AGC) ont été organisés dans les communes de Keur Samba Guèye et de Keur Saloum Diané. Sous la présence des services techniques et des Organisations Communautaires de Base (OCB), ces ateliers ont permis d'identifier l'ensemble des acteurs devant constituer les CC et de décliner le format de gouvernance. Ainsi, la commune de Keur Saloum Diané a opté pour une Assemblée Générale (AG) et un bureau simple alors que celle de Keur Samba Gueye a choisi une AG et un comité directeur pour assurer le pilotage du CC.

Ainsi, les AGC des CC des communes de Keur Samba Gueye et Keur Saloum Diané ont été organisés. Ces cadres, présidés par des membres de la société civile, ne prennent guère de décision mais aident les CT dans cet exercice. Ils sont aussi des canaux d'information entre le niveau communal et le niveau village mais aussi entre acteurs à l'échelle village ou zonal. Pour chaque CC, il est mis en place un comité de suivi en charge de veiller au fonctionnement des CC.

A la suite de ces AGC de Keur Samba Gueye et de Keur Saloum Diané, un atelier préparatoire de l'AGC du CC est organisé dans la commune de Nioro Alassane Tall (NAT). L'atelier a

permis d'identifier les acteurs, définir le format de bureau et décliner les critères de représentativité.

Par ailleurs, l'ANPDI ambitionne de s'étendre dans la région de Kaolack pour son programme quinquennal 2022 – 2026 après plusieurs années d'intervention dans la région de Fatick. L'arrondissement de Ngothie avec les CT de Dya, Thiomby et Ndiébel est choisi comme cible dans cette zone. Ainsi, le programme a été officiellement lancé lors d'un atelier présidé par le sous-préfet de l'arrondissement. La cérémonie a réuni tous les acteurs territoriaux tels que l'autorité administrative, les services techniques, les CT, les Organisations de la Société Civile (OSC), les projets et programmes, etc. L'ANPDI en a profité pour présenter le programme et les différentes activités à dérouler. A l'occasion, un cadre de partenariat a été mis en place avec la signature de conventions avec les collectivités territoriales concernées.

Fidèle à sa stratégie d'intervention qui consiste d'abord à doter les CT partenaires de documents de planification, l'ANPDI a financé l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC) des communes de Dya, Thiomby et Ndiébel. Avec le concours technique de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Kaolack, l'élaboration de ces PDC a répondu à un besoin réel longtemps exprimé par les premiers magistrats de ces communes. Ces derniers souhaitaient disposer de ces documents de planification pour s'y référer et être en norme avec l'acte III de la décentralisation. Les trois PDC élaborés ont été adoptés par les conseils municipaux de Dya, Ndiébel et Thiomby.

Par ailleurs, l'ANPDI a financé l'élaboration du Plan Départemental de Développement (PDD) et du Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial (SDADT) du département de Fatick. Avec l'appui technique de l'ARD de Fatick, les documents sont finalisés. Aussi, l'ANPDI a financé la mise à jour des PDC des CT de Niakhar, Fimela et Gossas. Entre 2018 et 2020, l'association avait déjà financé l'élaboration de ces outils de planification pour ces différentes communes. Il s'agissait désormais de les mettre à jour puisque les documents en question ont un horizon temporel de cinq ans.

Dans le cadre du renforcement de capacités techniques des collectivités, 75 élus (commissions domaniales, chefs de villages) des communes de Dya, Ndiébel et Thiomby ont été formés sur la gouvernance foncière. Les sessions ont permis d'initier les participants sur les (i) régimes fonciers au Sénégal, le (ii) régime juridique des terres du domaine national, les (iii) procédures foncières, les (iv) procédures spécifiques à la désaffectation, les (v) difficultés liées à la législation foncière, les (vi) difficultés liées aux pratiques foncières et les (vii) axes de solution.

En outre, l'ANPDI a démarré une réflexion avec son partenaire du programme SIA II, l'Association Sénégalaise pour un Développement Equitable (ASDES) de Kaolack pour la mise en place d'une intercommunalité à l'échelle de l'arrondissement de Ngothie. Les deux organisations partagent le même programme (SIA II) et une même zone d'intervention (le département de Kaolack). C'est dans ce cadre que des échanges ont démarré entre les deux structures qui doivent aboutir en 2024 à la mise en place d'une intercommunalité dans l'arrondissement de Ngothie partagé par les CT de Gandiaye, Sibassor, Dya, Ndiébel et Thiomby.

Comme dans les CT de l'arrondissement de Toubacouta, l'ANPDI compte mettre en place des cadres de concertation dans les communes cibles. C'est dans ce cadre qu'un atelier de sensibilisation a été organisé dans les CT de Dya, Ndiébel et Thiomby pour partager la stratégie de mise en place des CC. Il a aussi permis de dégager les perspectives pour la mise en place prochaine de ces CC en 2024.

Malgré les différentes réalisations, le niveau de ***gouvernance territoriale*** visée par l'ANPDI ne s'est améliorée que de façon très timide. Les résultats suivants illustrent bien ce constat :

- **Dans le cadre de *la gouvernance des communes*, il existe un PDC dans toutes les communes accompagnées par l'ANPDI. Mais ces documents ne sont utilisés comme référence par les acteurs que dans les CT de Dya, Ndiébel et Colobane. Pour le reste, les documents viennent juste d'être validés et partagés. Aussi, les Forums d'Acteurs Communaux n'existent que dans les anciennes communes accompagnées (Colobane, Niakhar et Fimela) et n'ont pas été fonctionnel durant l'année 2023. Le renforcement de capacités techniques des élus n'a été une réalité que dans les nouvelles communes (Dya, Ndiébel et Thiomby) ou au total 75 élus ont été formés sur la gouvernance foncière. La mobilisation d'apports propres dans le cadre de l'accès au financement, volet important de la gouvernance des communes, n'a pas été effective puisqu'il n'y a pas eu de projets financés dans le cadre du FDT.**
- ***L'implication des communes dans la promotion de l'agroécologie* ne s'est pas améliorée. Certes, tous les PDC prennent en compte l'agroécologie dans leurs orientations stratégiques mais aucune action concrète n'est réalisée dans ce cadre en 2023. De plus, il n'y a pas encore de cadre de concertation sur la TAE dans les différentes communes accompagnées. Aussi, la formation des élus sur la TAE n'a pas encore été réalisé.**

A l'image des CT, l'ANPDI est un acteur important dans le cadre de la promotion de la gouvernance territoriale. Les nombreuses initiatives de 2023 n'ont pas permis d'atteindre tous les résultats fixés :

- ***L'expertise de l'ANPDI dans le domaine du développement territorial (DT)* n'a pas évolué entre 2022 et 2023. Il existe certes un draft de document de capitalisation mais il n'est pas encore validé ni partagé. Aussi, aucune évolution n'est constatée dans le fonctionnement du FDT et dans l'institutionnalisation des FAC.**
- ***La capacité de mobilisation des acteurs par l'ANPDI autour des enjeux du DT* n'a pas évolué entre 2022 et 2023. La synergie entre l'association et les CT est très développée de même que celle avec les projets et programmes et les Organisations de la Société Civile (OSC). Cependant, aucun partenariat n'est encore ficelé avec les services techniques pour le suivi des projets financés dans le cadre du FDT. De même, la fonctionnalité des FAC n'est pas encore effective.**
- ***L'engagement de l'ANPDI sur la TAE* passe de faible à moyen entre 2022 et 2023. Cette évolution s'explique par l'adhésion de l'organisation à la DYTAEL de Fatick et la DYTAES au niveau national. Il s'agira désormais de travailler sur**

l'élaboration d'une note de positionnement sur la TAE et la réalisation d'une capitalisation sur le Modèle d'Elevage Caprin (MECAP).

- ***La gestion de l'environnement* fixé par l'ANPDI n'a pas évolué entre 2022 et 2023. Il est donc important de travailler rapidement à l'élaboration et/ou la mise à jour de conventions locales sur la gestion de l'environnement dans les communes, la mise en place d'actions respectueuses de l'environnement et la mise en œuvre d'actions de promotion de l'éducation environnementale.**

IV. Perspectives

Pour l'année à venir, l'ANPDI ambitionne de mener les activités ci-dessous classées par axe de changement :

Système alimentaire territorialisé durable

- Mettre en place 8 Modèles d'Elevage Caprin ;
- Organiser le déploiement des relais endogène de l'ARECAP ;
- Réaliser une étude sur les systèmes alimentaires locaux de l'arrondissement de Ngothie ainsi qu'une étude sur l'économie territoriale et les perspectives d'intercommunalité ;
- Sensibiliser les travailleurs, les fonctionnaires locaux, philanthropes, associations pour le financement des cantines ;
- Organiser les forums/journées sur l'alimentation ;
- Appuyer l'accès aux marchés des produits locaux ;
- Participer à l'animation de la DYTAEL et la DYTAES
- Accompagner 2 UT arachidières et 2 UT céréalières ;
- Faire une étude sur les marchés hebdomadaires de Gandiaye et de Niakhar ;
- Produire des supports de sensibilisation sur la promotion des produits locaux transformés ;
- Subventionner les 22 cantines accompagnées par l'ANPDI ;
- Fournir 3 tricycles aux UT appuyées ;
- Fournir 2 matériels mobiles de commercialisation pour les 2 marchés hebdomadaires

Développement économique local

- Animer les comités du FDT ;
- Organiser des sessions de formation pour les bénéficiaires de crédit sur l'éducation financière ;
- Poursuivre l'opérationnalisation du plan de formation des MEC ;
- Poursuivre le processus de redynamisation des GIE d'anacarde ;
- Poursuivre le processus de redynamisation des UT d'anacarde ;

- Accompagner la sécurisation des plantations d'anacarde ;
- Accompagner le GIE de Toubacouta dans la recherche de financement pour la campagne de commercialisation d'anacarde ;
- Participer à l'animation de l'interprofession anacarde ;
- Travailler à la mise en place de deux relais par GIE anacarde ;
- Plaidoyer sur l'accès des femmes au foncier.

Gouvernance territoriale

- Organiser les forums d'acteurs communaux ;
- Mettre en place l'intercommunalité de Ngothie ;
- Mettre en place et animer un cadre de concertation intercommunal dans l'arrondissement de Toubacouta;
- Développer un plaidoyer communal sur l'agroécologie au niveau des communes de Colobane, Fimela et Niakhar ;
- Organiser 5 sessions de formation pour le renforcement des capacités des élus ;
- Accompagner les CT dans la mise en œuvre d'actions respectueuses de l'environnement ;
- Elaborer ou mettre à jour une convention sur la gestion des ressources naturelles ;
- Promouvoir l'éducation environnementale dans les écoles.